

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

N° 260924-14

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 Présents : 15 votants : 19 procurations : 4

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, Mme DUBUIS CAROLE, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS :

Mme BASSET Hélène donne pouvoir à M. YANN KERGOAT, Mme DANIEL-EROKO CINDY donne POUVOIR à M. JOURNAUX NICOLAS, M. FOLLEZOUR HUBERT donne pouvoir à M. FREDERIC THOMAS et Mme FAURE MORGANE donne pouvoir à Mme MOLLE Anabelle.

Mme LOUET Martine a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS RUE ANATOLE LE BRAZ-CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TERRE D'ARMOR HABITAT

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'opération de construction et d'aménagement de 12 logements locatifs à loyers plafonnés sur l'emprise de l'ancien Garage Milliautais, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la commune de Ploumilliau et Terre D'Armor Habitat qui assurera la maîtrise d'ouvrage des études et la viabilisation des terrains dans le cadre de ses travaux de construction.

CONSIDERANT que les terrains sont cédés et bornés par la commune à Terre d'Armor Habitat à l'euro symbolique,

CONSIDERANT que la déconstruction des bâtiments existants et la dépollution des sols sont assurés et pris en charge financièrement par les EPF Etablissements Publics Fonciers de Bretagne en lien avec la commune.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec Terres d'Armor Habitat afin de définir les modalités de partenariat entre les 2 parties.

VU la convention de partenariat soumise au préalable à la lecture de l'assemblée.

VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 02 septembre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Ploumilliau et Terre D'Amor Habitat

-AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches relatives à cette procédure et à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU

M. Yann KERGOAT

La secrétaire de Séance

Mme Martine LOUET